

BILLS D'INTERET PUBLIC: BILLS AYANT PASSE—*Suite.*LOI DE L'INSPECTION ET DES VENTES (AMDF.)—*Suite.*

M. Carvell—*Suite.*

Québec 60 livres au boisseau, sacs de 90 livres—1355; commerce N.-B. avec Cuba—1355; 180 livres par baril à Québec et 160 livres à Cuba—1356; vente au sac et au baril—1356.

M. Michaud—Contenance baril de farine—1356.

2e lecture—1356.

En comité—1356; art. 1—1356.

M. R. L. Borden—Demande si ministre approuve—1356.

M. Carvell—Approbation ministre Agriculture—1357.

Sir W. Laurier—Conseille remise du bill—1357.

Remise—1357.

En comité général.

Art. 1—Baril-type de 160 livres—1593.

M. Carvell—Cultivateur sud du Nouveau-Brunswick obligé actuellement de fournir 180 livres, revendu aux Etats-Unis sur pied de 160 livres—1594.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—1594.

M. Carvell—Propose adoption amendements du Sénat—3616.

M. Currie—Résolution nécessaire—3616.

En suspens—3616.

M. l'Orateur—Objection demandant résolution préalable soulevée trop tard—4023.

Sanctionné—6884

LOI MEDICALE DU CANADA (AMDT.)

M. Black—Dépose bill (n° 15) pour modifier loi médicale du Canada—322; pour modifier loi Roddick—322; le médecin autorisé à pratiquer dans une province du Canada pourra pratiquer dans tout le pays—322.

1re lect.—322.

2e lecture—2359.

M. Black—Propose renvoi à comité spécial énuméré—2359; aucune opposition aux amendements—2359; depuis 1902, entente des médecins, de Vancouver à Halifax—2359.

En comité—6347.

M. Black—Objet du bill—6347; bureau central d'examineurs—6347; inscription des médecins dans tout le Canada—6347; entente complète—6347; approbations reçues—6348.

Rapporté, 3e lect., adopté—6348.

Sanctionné—10026.

BILLS N'AYANT PAS PASSE.

LOI DES BANQUES (AMDT.)

M. J. Demers—Dépose bill (n° 5) amendement loi des banques—157; mieux renseigner actionnaires—157; écarter prété-noms—157; inspection des banques par Gouvernement—157.

BILLS D'INTERET PUBLIC: B. N'AYANT PAS PASSE—*Suite.*LOI DES BANQUES (AMDT.)—*Suite.*

1re lect.—157.

M. S. Sharpe—Dépose bill (n° 14) tendant à modifier loi des banques—273; faisant revenir au gouvernement fonds non réclamés après six ans—273; gouvernement deviendra gardien—273.

1re lect.—273.

M. Lewis—Dépose bill (n° 207) concernant fonctionnaires et créanciers des banques—9086; pour punir préférence frauduleuse—9086; ceux qui en profitent et ceux qui obligent fonctionnaires à l'accorder—9086; dispositions spéciales—9088; surmenés employés de banque—9088; heures de bureau—9088; santé des employés—9089.

M. Sproule—Obstacles au mariage dans banques—9090; obligation d'atteindre certain salaire pour mariage—9090; devrait être abolie par code criminel—9090.

LOI DES CHEMINS DE FER (AMDT.)

M. Lancaster—Dépose bill (n° 2) pour amender loi des chemins de fer—8; pour tenir enquête coroner le plus voisin sur toute mort par chemin de fer—8.

1re lect.—8.

M. Lancaster—Propose 2e lecture—992; nombre de pertes de vie causées par chemins de fer terrifiant—992; enquête nécessaire dans tous les cas—992; coroners disposés à laisser passer—992; témoignages intéressés—992; en cas accident compagnie de chemin de fer devra informer commission des chemins de fer—993; celle-ci décidera en quels cas enquête devra être tenue—993; recodification nécessaire loi des chemins de fer—993; public mécontent quand pas d'enquête tenue—994; intérêt du personnel des chemins de fer—994.

Hon. Graham—But excellent—996; mais certaines gens d'Ontario se plaignent qu'il y a trop d'enquêtes—995; coroners fonctionnaires provinciaux, peut-on les obliger à travailler pour gouvernement fédéral—995; on pourrait remédier en appelant attention gouvernement d'Ontario—996; loi provinciale—996.

M. Barker—Propose avertir le procureur du comté qui fera agir coroner—998.

Hon. Graham—C'est le meilleur moyen—998.

Hon. Haggart—Veut question de juridiction réglée—999.

Hon. Aylesworth—Coroner ne remplit pas office de juge—999; besogne purement inquisitoriale—999; loi Ontario restrictive—1000.

M. Lancaster—Gouvernement fédéral peut nommer coroners—1001; ministre de la Justice a posé en principe dans loi électorale que Gouvernement fédéral pouvait imposer devoirs à fonctionnaire provincial—1002.

Hon. Graham—Demande laisser projet de loi en suspens pour conférence—1004.